Étude sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Synthèse 2 : Les préconisations pour favoriser l'appropriation et le recours au dispositif de VAE

L'état des lieux des pratiques et perceptions concernant la mise de la VAE (phase 1) a mis en évidence le très faible recours à ce dispositif par les entreprises, pour qui la certification n'est pas un enjeu prioritaire aujourd'hui. Le dispositif de VAE se révèle peu incitatif et difficilement accessible (une démarche très académique, qui s'appuie principalement sur l'écrit). Ainsi, pour répondre à un projet de certification, des entreprises privilégient d'autres modalités de parcours (évaluation en situation de travail, examen classique avec une préparation spécifique…). Pourtant, les quelques expériences réussies ont montré l'apport d'une telle démarche pour l'entreprise et le salarié. Des modalités de VAE, VAE partielle et VAE collective, encore méconnues, permettraient de lever certains freins évoqués. Cette 2nde phase de l'étude vise, en s'appuyant notamment sur 2 groupes de travail (avec des employeurs et avec des délégations régionales OCAPIAT), à formuler des préconisations pour favoriser l'appropriation et le recours à ce dispositif.

De nouvelles opportunités de développement

Les réflexions issues des groupes de travail confirment les premiers résultats : la certification n'est pas une priorité pour les entreprises face aux difficultés de recrutement et aux enjeux de formation des salariés en poste. Les différents acteurs (conseillers OCAPIAT, responsables RH, salariés) manquent d'information sur la démarche mais aussi sur les certifications : ils ne sont pas toujours en capacité de faire le lien avec les emplois et les compétences. Des expériences n'ont pas abouti faute d'avoir anticiper la suite d'une VAE partielle. Néanmoins, les évolutions actuelles constituent des opportunités de développement : création de France VAE, structuration des certifications en blocs de compétences, possibilité de valider des compétences par une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée, parcours hybrides avec une VAE partielle complétée par de la formation. Dans tous les cas, le soutien de l'employeur est un facteur important de réussite.

Définir une stratégie qui vise à favoriser et soutenir l'accès à la certification

La VAE n'est pas un objectif en soi, elle n'est qu'un moyen, l'enjeu est l'accès à la certification. La stratégie proposée se structure en 3 axes :

Axe 1 : Promouvoir la certification

Objectif : Renforcer la compréhension de la certification comme un levier de professionnalisation et de sécurisation des parcours professionnels et outiller les employeurs pour mieux appréhender les différentes modalités de certification possibles

Action 1.1 : **Communiquer vers les employeurs sur l'enjeu et la valeur ajoutée de la certification**. Une communication à structurer en 4 points :

1. Les atouts de la certification
2. Des certifications qui répondent à vos besoins (cf Action 1.2)
3. Les différentes modalités de certification (cf Guide « La Validation des Acquis de l'Expérience : une démarche de certification »)
4. Les outils et interlocuteurs à mobiliser (cf Guide)

Mobiliser les conseillers OCAPIAT afin qu'ils puissent porter cette stratégie et accompagner les entreprises.

Action 1.2 : **Renforcer la visibilité des certifications**, et notamment des CQP, et faire le lien avec les emplois

- Promouvoir les certifications professionnalisantes qui correspondent aux activités des entreprises des branches professionnelles, notamment les CQP, et communiquer sur leur accessibilité par la VAE
- Créer des fiches emploi-certification (enrichir les fiches métiers existantes)

Action 1.3 : **Soutenir la certification par l'évaluation des compétences en situation de travail** pour les 1ers niveaux de qualification :

- Généraliser cette modalité à tous les CQP des branches professionnelles
- Analyser avec les branches le contenu des épreuves des certifications de niveaux 3 et 4 et examiner, si besoin, avec les certificateurs correspondants, la possibilité de privilégier la validation des compétences par une mise en situation professionnelle.

Axe 2 : Donner du sens à la VAE et accompagner les parcours jusqu'à la certification complète

Objectifs : Clarifier la place et le rôle de la VAE parmi les différentes modalités d'accès à la certification afin d'aider les entreprises et les salariés à s'engager dans la démarche la plus adaptée à leur situation et à leur projet professionnel

Action 2.1 : **Communiquer et informer sur la VAE** (les responsables des ressources humaines, les managers, les salariés)

- Concevoir des supports communicants et adaptés aux différents publics (cf Guide)
- Proposer aux entreprises des Webinaires d'information sur la VAE qui s'appuient sur les outils produits (supports d'information, guide) et des témoignages.

Action 2.2 : **Former / sensibiliser les managers** pour promouvoir la VAE lors de l'entretien de parcours professionnel

Action 2.3 : **Accompagner les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de VAE**

- Diffuser le guide élaboré
- Rendre visible la possibilité d'accompagnement à un projet de VAE sur le site OCAPIAT dans une rubrique « Certifier »
- Examiner la possibilité de développer des Prestations de Conseil RH sur l'accompagnement de l'entreprise à un projet collectif de VAE
- Garantir la faisabilité du parcours jusqu'à la certification complète (ingénierie et financement post-jury)
- Structurer et outiller une démarche d'accompagnement à la VAE collective par les conseillers OCAPIAT

Axe 3 : Accompagner les organismes de formation dans le cadre de la réforme de la VAE

Objectifs : Renforcer la capacité des organismes de formation du secteur agroalimentaire à accompagner des parcours de VAE conformes au cadre rénové

- Inciter et accompagner les organismes de formation « métiers » (certification Qualiopi VAE, inscription sur France VAE, formation architecte accompagnateur de parcours (AAP),...)
- Établir un diagnostic de la situation des organismes en termes d'accompagnement de parcours VAE : pratiques, difficultés, freins au niveau de l'organisme, besoins.
- Proposer un accompagnement en réponses aux besoins identifiés : webinaire d'information, groupe d'échanges de pratiques, accès à la formation AAP....